

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/02/3738

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Solarson Sprl
 Clos des Grenadiers, 10
 7300 Boussu
 BE0670985919

Site contrôlé

Solarson Sprl
 Clos des Grenadiers, 10
 7300 Boussu
 BE 0670 985 919

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- * Préparation
- * Distribution/Mise sur marché
- * Importation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (C) Algues et produits de l'aquaculture non transformés
- + production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Infusions	Biologique
Thés préemballés	Biologique
Premier destinataire :	Biologique
Thé matcha	Biologique
Thé noir	Biologique
Thé blanc	Biologique
Thé vert	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

22-02-2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 17-02-2023 au 31-03-2024